

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2012

Au cours de sa séance du 29 mars 2012, le Conseil Municipal a :

➤ **décidé le maintien en 2012 des taux d'imposition 2011 des trois taxes directes locales :**

-	Taxe d'habitation	10,77
-	Taxe foncier bâti	9,03
-	Taxe foncier non bâti	44,92

➤ **voté le budget primitif 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Fonctionnement	796.754	796.754
Investissement	346.479	344.346
Restes à réaliser 2011	564.653	342.423
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		224.363
Total section d'investissement	911.132	911.132
TOTAL DU BUDGET	1.707.886	1.707.886

➤ **octroyé une subvention d'équipement au Foyer des Jeunes d'un montant de 700 € :**

Le Foyer des Jeunes a acquis 4 tables de tennis pour 1700 € et 3 bancs de musculation pour 550 €. Deux subventions du Conseil Général ont été obtenues sur ces achats respectivement de 680 € et 220 €. La subvention communale est accordée en application du règlement d'octroi des subventions aux associations à 8 voix pour, 4 voix contre (SUTTER, CHENEL, BELLO, PIESTA) et 3 abstentions (DEFLORAINE, HECKEL, ZIEGLER).

➤ **émis un avis favorable au retrait de la commune de TALANGE du Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin ;**

➤ **décidé la mise en œuvre de la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal des voies et réseaux divers du lotissement « les Courtes Rayes » :**

Les colotis de ce lotissement ont sollicité par courrier du 15 mai 2008 l'intégration dans le domaine public des V.R.D. de celui-ci. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette cession par délibération du 28 novembre 2008. Le problème est que la S.C.I. FRONTIERES est restée propriétaire des parcelles concernées et que son gérant ne répond pas aux courriers que la commune lui adresse. Il sera donc fait application des dispositions de l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme. Une enquête publique sera organisée courant mai. Après examen des conclusions de celle-ci, le transfert d'office sera prononcé par le Conseil Municipal.

➤ **répondu favorablement à la demande de reprise des voiries et réseaux divers du lotissement « Les Jardins Michelin » :**

Il s'agit d'une demande des colotis, propriétaires des biens concernés. Le Conseil Municipal a décidé leur classement dans le domaine public communal dès l'enregistrement de l'acte de mutation au Livre Foncier.

➤ **décidé l'acquisition d'une portion de parcelle rue du Château :**

Il s'agit d'une mise à l'alignement du mur de clôture de la nouvelle construction au n° 38 de cette rue afin de permettre l'élargissement du trottoir.

➤ **autorisé la signature de la convention de partenariat relative à l'animation estivale avec la Ville de WOIPPY :**

Cela permet aux enfants de SAULNY âgés de 4 à 11 ans de fréquenter l'animation estivale « Sport et Culture pour tous ». En 2011, 33 enfants représentant 478 jours de présence y ont participé pour un coût de 10,11 € la journée soit une dépense totale de 4.832,58 €.

.../...

- pris acte de la suite donnée à deux déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.
- décidé la création d'un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles contractuel pour pourvoir au remplacement d'un agent titulaire démissionnaire.
- autorisé la signature d'une nouvelle convention avec le Conseil Général relative à l'entretien de la route départementale 7 constituant la traversée du village.

Cette convention annule et remplace la précédente. Son intervention est justifiée par la mise à jour de son article 2 suite au déplacement de la limite OUEST de l'agglomération engendré par la création de la chicane à cette entrée du village.

Le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Le Maire,

Arlette MATHIAS